

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2016 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 aura lieu le **jeudi 17 décembre 2015 à 19h15** au lieu ordinaire des sessions. Ce règlement est intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02**

**AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CES TAXES ET COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.**

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Donné à Baie-des-Sables, ce 30 novembre 2015.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier